

membre du conseil, est nommé vice-président, en remplacement de M. Arloing nommé président. Les membres sortants du bureau sont réélus, ainsi que les quatre membres sortants du conseil. M. Paulet, président sortant, est nommé membre du conseil en remplacement de M. Sicard, nommé vice-président. La Société doit encore nommer une commission de trois membres pour vérifier les comptes du trésorier. Sont élus : MM. Teissier, Cornevin et Fontaine.

M de Milloué lit une communication de M. Lefébure, directeur de l'École française d'archéologie du Caire et membre correspondant de la Société, sur la découverte de vingt-cinq momies royales et vingt-cinq autres momies princières dans le puits de Deir-el-Bahari.

M. le docteur Lacassagne présente une collection de deux mille fac-similé de tatouages relevés sur des criminels. Il fait l'histoire du tatouage chez différents peuples et entre autres à Jérusalem, où il est encore d'usage que les pèlerins se soumettent à cette singulière opération. Le prince de Galles se serait fait tatouer dans l'Inde, et ses fils auraient suivi cet exemple dans un de leurs voyages, au grand désespoir de leur famille. Ils se seraient fait tatouer une ancre sur le nez. Dans l'Europe, le tatouage n'existe plus que dans les dernières classes de la société. Il paraît surtout en faveur chez les criminels, ce qui fait dire au savant orateur que ces individus doivent se trouver dans un état moral équivalent à celui des peuplades sauvages chez qui le tatouage est en usage, et sert même à établir des sortes de grades. Chez beaucoup de peuples, le tatouage se pratique par incisions, au lieu de piqûres qui est le mode employé en Europe. Il y a des tatoueurs de profession, mais en petit nombre ; sept ou huit à Paris, un à Lyon. Ils ont des types à eux, ce qui pourrait, à un moment donné, servir à guider les recherches de la police, au sujet de certains prévenus dont les antécédents sont inconnus.

Ordre du jour de la prochaine séance : Élection de membres honoraires et correspondants. — Rapport du trésorier. — Rapport de la commission chargée de vérifier les comptes du trésorier.

Le séance est levée à 5 heures 3/4.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES INDUSTRIELLES DE LYON. — *Séance du 14 décembre 1881.* — La Société des sciences industrielles de Lyon a tenu, le 14 décembre 1881, sa séance mensuelle, sous la présidence de M. Marchegay, président.

M. le président, en ouvrant la séance, rappelle que, dans une de ses précédentes séances, la Société des sciences industrielles a voté une somme de 500 francs et une médaille d'or d'une valeur égale à proposer en prix au meilleur mémoire sur le tissage de la soie.

Les mémoires devront être écrits en français et remis au siège de la Société au plus tard le 1^{er} octobre 1882. Le prix serait décerné dans une des premières séances de 1883. La Société se réserve le droit de publier dans ses annales le mémoire couronné. La Société des sciences industrielles ne doute pas que de nombreux mémoires ne lui soient adressés sur un sujet si intéressant pour notre industrie locale.